

Débat d'Orientations Budgétaires

2015



VILLE D'ANTENNE FADOUM

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Sommaire

Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2015

Budget Annexe « Les Garages »

Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

I. Un rappel du cadre légal

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il n'a donc pas un caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin de permettre aux services préfectoraux de s'assurer du respect des dispositions légales susmentionnées.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat doit donc permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

En effet, comment espérer gérer une commune pendant une mandature sans s'interroger sur la capacité réelle de cette commune à financer les décisions prises par ses élus ? Comment lancer un investissement sans se demander de quelle façon on le payera ?

Ainsi, il est important de définir des axes financiers prioritaires. Voici ceux décidés par la majorité :

- la stabilité des taux de fiscalité
- une gestion rigoureuse tant en dépenses qu'en recettes
- une politique d'investissement soutenue mais responsable
- un endettement maîtrisé

II. La situation économique et budgétaire

A – Conjoncture internationale et nationale

L'été 2014 a été caractérisé par la montée des risques géopolitiques mais aussi par l'augmentation du risque de déflation dans la zone euro.

La situation économique mondiale n'a pas montré d'amélioration pendant l'été. Les Etats-Unis et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et l'Afrique du Sud) restent les pays qui résistent le mieux avec une croissance qui devrait rester dynamique jusqu'à la fin de l'année.

A l'inverse, la zone euro est en retrait et la croissance stagne. Les perspectives à court terme restent dégradées et le PIB de la zone Euro ne devrait que faiblement progresser.

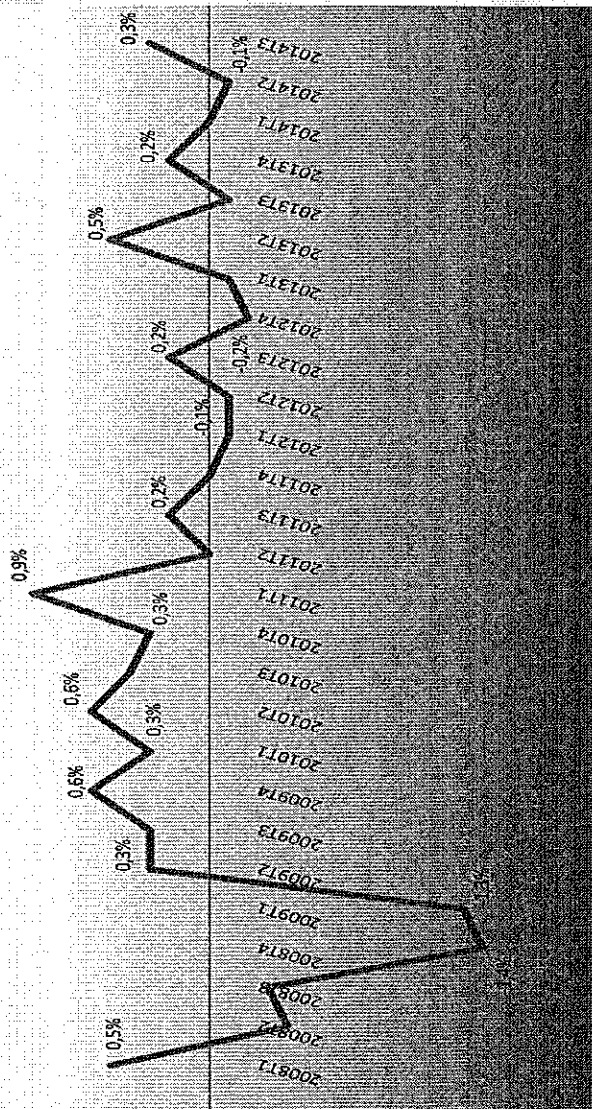
Pour la France, les perspectives restent sombres. Les politiques mises en œuvre par le gouvernement visant à réduire le coût du travail (pacte de responsabilité) n'ont pas eu d'effets positifs sur la croissance, qui demeure toujours en panne en 2014.

Au premier semestre 2014, l'économie française a enregistré une croissance nulle, en stagnation pour le deuxième trimestre consécutif.

Les perspectives pour la fin de l'année conduisent à une prévision d'évolution du PIB pour l'année 2015 aux alentours de +0,4 % (+0,3 % en 2013).

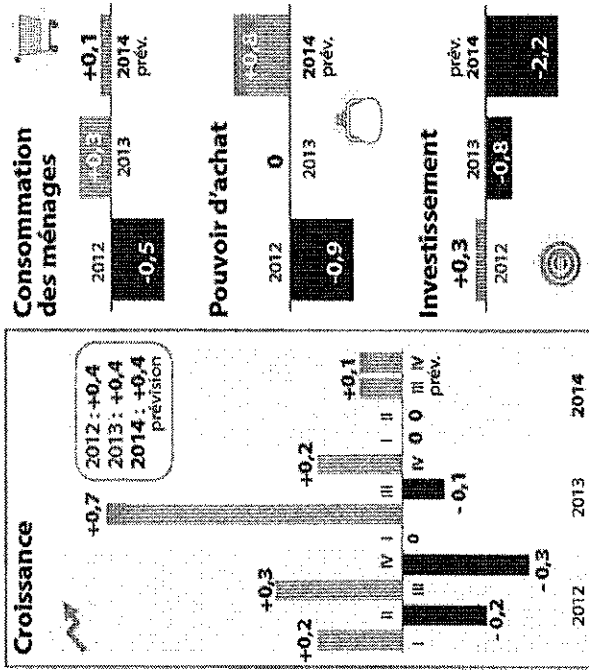
La prévision de croissance retenue par le gouvernement pour 2015 est estimée à 1 % contre 1,7 % initialement. Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible estimée à 0,5 % en 2014 et à 0,9 % en 2015 (chiffres hors tabac). Cette inflation entrave le rétablissement des finances publiques en limitant la dynamique des prélèvements obligatoires et en réduisant l'impact des mesures d'économies.

Évolution du PIB

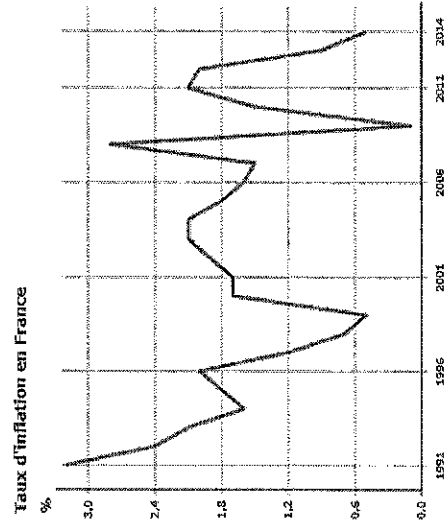


La conjoncture de la France

Variations trimestrielles en %, CJO-CVS



Source INSEE



Source : Insee, indices des prix à la consommation

ID : 040-214000010-20150223-DELIB2015012-DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2015

Reçu en préfecture le 26/02/2015

Publié ou notifié le 26/02/2015

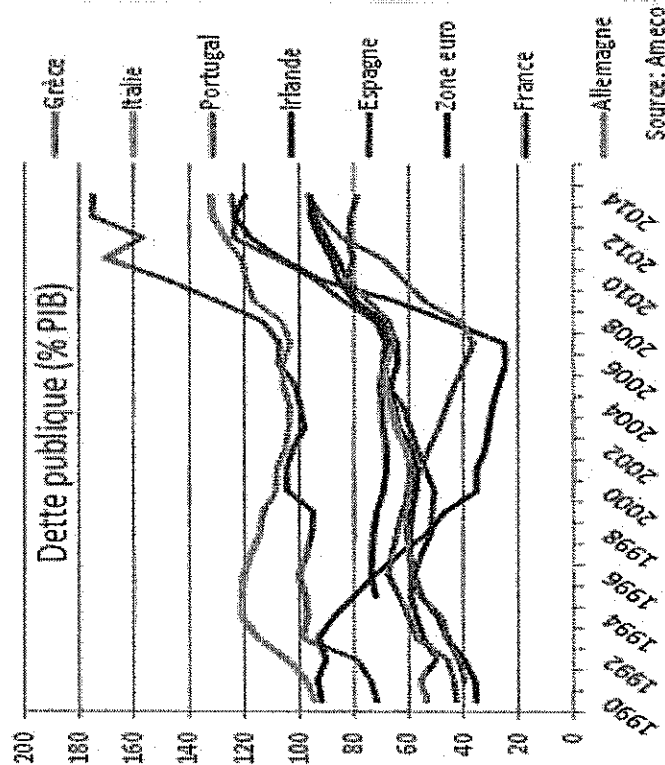


Un endettement de la France qui s'aggrave

Cela fait de nombreuses années que la situation de l'endettement inquiète. Son niveau place notre pays dans une « zone dangereuse » avec une prévision pour 2015 approchant 98 % du PIB soit quasi l'équivalent de la richesse créée en un an.

A la fin du 1er semestre 2014, le niveau d'endettement public dépasse le seuil des 2 000 Mrd d'euros (2 023,7 milliards d'euro) soit 95,1 % du PIB.

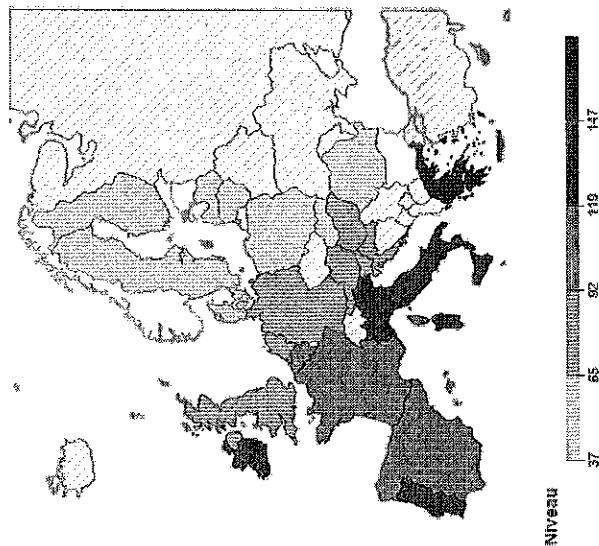
A titre de comparaison, le taux d'endettement rapporté au PIB était de 12 % en 1974, de 20 % en 1981, de 50 % en 1994 et de 60 % en 2002.



Source: Ameco

La dette des pays de l'Union européenne

en pourcentage du PIB à la fin du premier trimestre 2014. Dette brute consolidée des administrations publiques au sens de Maastricht. Les données pour l'Irlande et les Pays-Bas font référence au dernier trimestre 2013

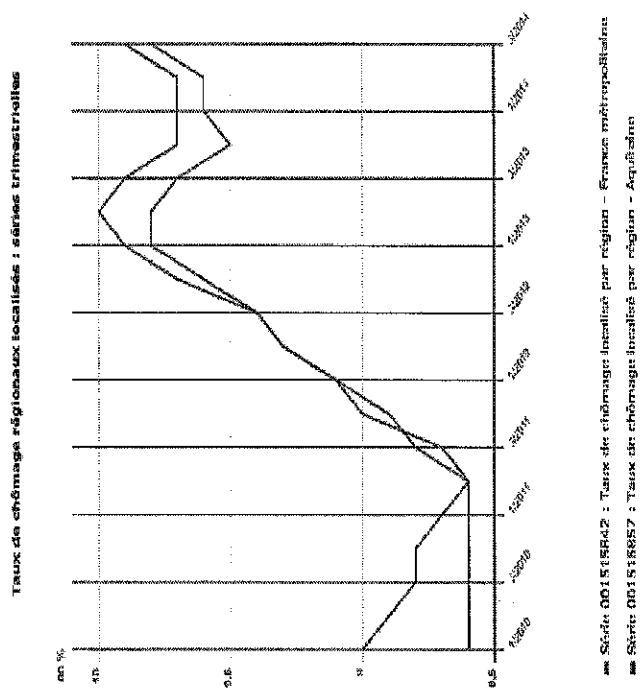
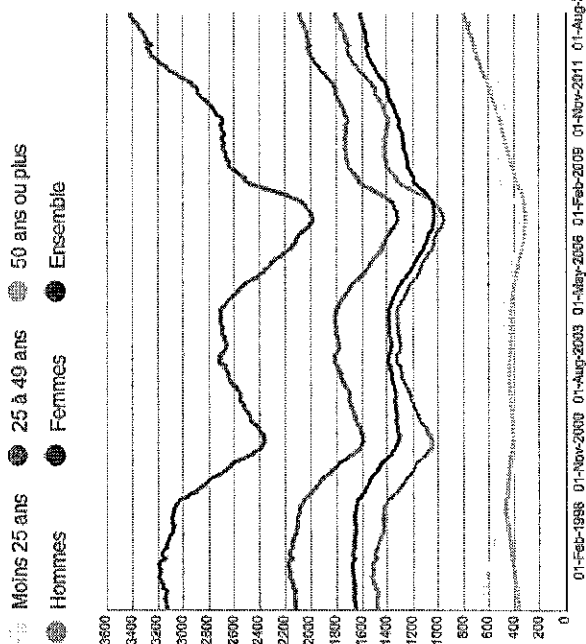


Source: Ameco

Un taux de chômage qui continue à augmenter

Le taux de chômage connaît une nette progression depuis mi-2012 pour atteindre 10,1 % en France à la fin septembre 2014.

Les chômeurs en France métropolitaine (milliers)



Source INSEE et Pôle Emploi

ID : 040-214000010-20150223-DELIB2015012-DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2015

Reçu en préfecture le 26/02/2015

Publié ou notifié le 26/02/2015



B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

Depuis 2007, l'endettement des administrations publiques a progressé en moyenne de près de 120Md€ par an et a dépassé les 2 000Md€ en 2014 dont 1 600 Md€ au niveau de l'Etat.

De ce fait, pour financer les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises, l'Etat s'est engagé dans un plan d'économie de 50Md€ à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une économie de 21Md€.

Le Gouvernement confirme donc sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une nouvelle contribution de 11 Md€ de 2015 à 2017, venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6Md€ répartis sur 4 ans).

L'ensemble de ces prélèvements représente de façon cumulée, une ponction de 17 Md€ sur les collectivités.

La répartition de ce prélèvement au sein du bloc communal est faite au prorata des recettes réelles de fonctionnement soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

Les autres mesures du projet de loi de finances concernant les communes sont :

- le changement de mode de calcul du potentiel financier pour prendre en compte la minoration subie au titre du redressement des finances publiques ;
- le taux de remboursement du FCTVA sera porté de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2015.

Après une baisse importante du volume des transactions immobilières en 2012, le nombre de transactions était remonté fin 2013 pour redescendre à nouveau en 2014. Cette baisse se répercute sur les DMTO de la commune qui atteint son plus bas niveau.

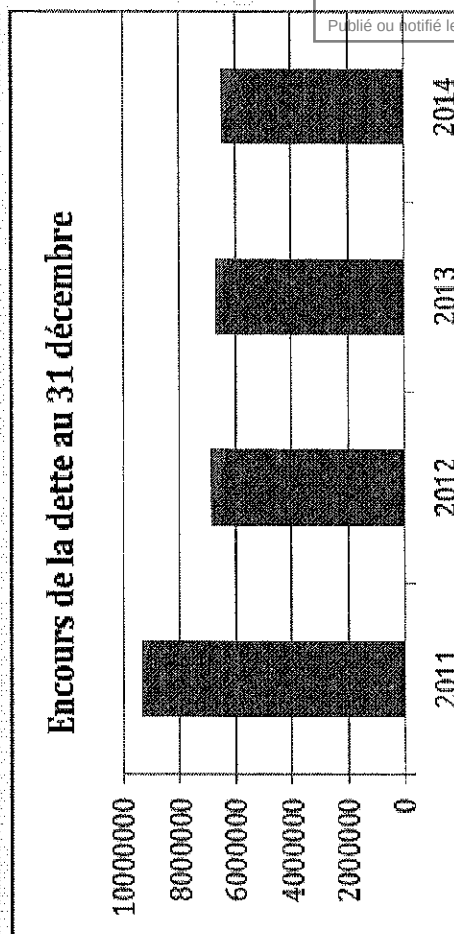
➤ Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la Charte CISPILIER
- 100 % en taux fixe

Encours de la dette

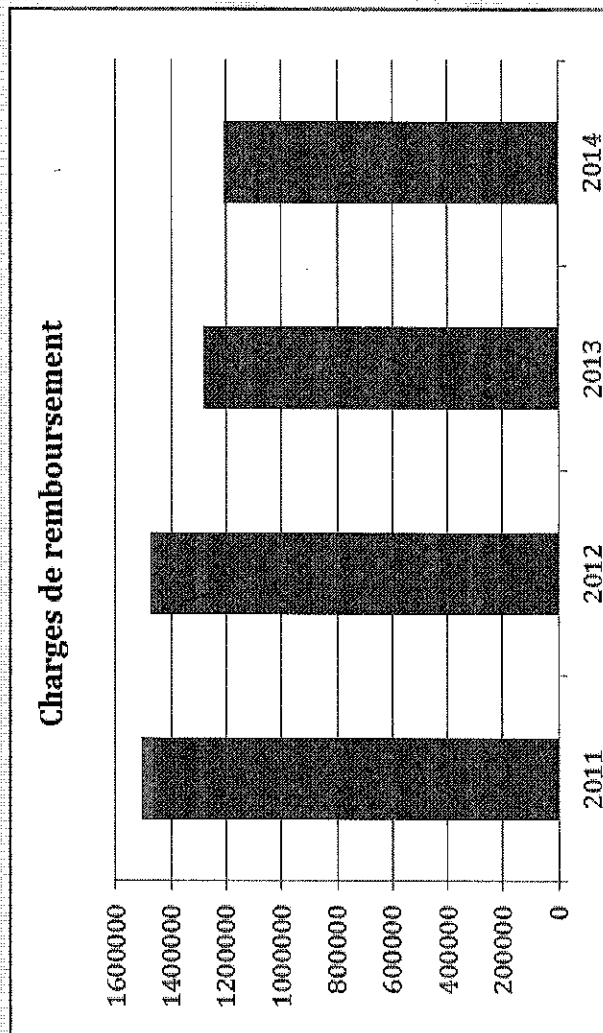
	2011	2012	2013	2014
Annuité en capital	1 136 098	1 129 901	995 122	932 833
Annuité en intérêt	370 683	342 892	284 220	274 932
Annuité totale	1 506 781	1 472 793	1 279 342	1 207 765
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	9 341 949	6 889 266	6 743 962	6 491 129
Taux d'endettement (encours dette / recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	1,27	0,82	1,10	1,12





➤ Charges de remboursement

	2011	2012	2013	2014
Charges de remboursement (en euros)	1 506 781	1 472 793	1 279 342	1 207 765



IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2015

Le premier DOB de ce nouveau mandat doit non seulement faire état de nos perspectives sur l'année qui vient mais aussi et surtout les projeter sur la totalité du mandat.

Relever le défi financier c'est l'engagement de :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité
- Réduire les dépenses de fonctionnement afin d'accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Augmenter le volume des investissements par rapport à 2014 (année électorale)
- Contenir le volume de la dette

Préparer l'avenir :

- Lancement de nouvelles études (agrandissement de la salle Omnisports, couverture de la piscine municipale)
- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP)
- Rénovation des bâtiments municipaux (Maison des associations, Ecole de Musique, Hôtel de Ville)

Pour rappel, les collectivités locales seront associées à l'effort de réduction des déficits publics.

Ainsi le budget 2015 prendra en compte ces éléments de contraintes et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la nouvelle équipe municipale.

Prospective pour l'année 2015 :

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. Les dépenses d'investissement
4. Les recettes d'investissement
5. Le recours à l'emprunt et encours de la dette

1. Les recettes de fonctionnement

- Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DGD,...), l'Etat n'a pas encore notifié à la commune le montant qui lui sera effectivement versé en 2015. Cette notification devrait intervenir courant mars 2015. Il en est de même pour la compensation des exonérations des taxes locales décidées par l'Etat (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières). Toutefois, la commune doit s'attendre à une contraction de la plupart de ces dotations et compensations étatiques.
- Le FPIC ne sera plus perçu par la commune mais intégralement versé par la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2015. Pour autant, l'article 63 de la LFI 2015 fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales servant de base aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises à 0,9 % pour 2015, soit le niveau de l'inflation prévisionnelle.
- Une forte baisse des transactions immobilières constatées en 2014. Pour ce budget 2015, il faudra rester prudent quant à l'inscription de la recette liée aux droits de mutation perçus par la commune.



- La taxe sur les déchets devrait voir son montant en forte augmentation (1^{ère} année pleine).
- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, TAP,...).
- Des travaux en régie seront également à prévoir (travaux d'aménagement du local « Hangar à Tabac », travaux d'aménagement de l'aire de grand passage, travaux d'aménagement d'un logement communal sis rue des Arènes).

2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général :

Un cabinet sera mandaté pour effectuer la mise à jour de son document unique (mise à jour obligatoire annuellement).

Un cabinet aura en charge d'établir l'agenda d'accessibilité programmée (cet agenda devra être transmis à M. le Préfet au plus tard le 27 septembre 2015).

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'élagage des arbres, le débroussaillage autour de la Maison de la Pêche de la Nature.

Des travaux de modification d'un réseau d'eau pluvial rue du Château seront engagés.

Des travaux de réfection de la toiture seront à prévoir au local de Mestade - Canôë Kayak.

Des travaux de renfort du plafond de la salle de l'Arabesque devront être réalisés très rapidement.

Des travaux de réfection d'une terrasse de la maison des associations seront engagés.

Des frais liés à la réparation du chauffage du Centre d'Animation sont à engager.

Un budget sera consacré à la réalisation de travaux en régie (travaux d'aménagement du local « Hangar à Tabac », travaux d'aménagement de l'aire de grand passage, travaux d'aménagement d'un logement communal sis rue des Arènes).

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation.

➤ Les charges de personnel :

Pas de départ à la retraite prévu cette année.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 19 (11 pour la piscine municipale, 3 maîtres-nageurs saisonniers (1 de plus par rapport aux années précédentes), 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

Il faudra très certainement prévoir en 2015, le recrutement d'un agent afin de renforcer les services administratifs (accueil, urbanisme).

L'évolution des charges de personnel sera contenue malgré la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015, de la reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat), de la hausse des taux de cotisations retraite.

➤ Les charges de gestion courante :

Une diminution (-4,79% par rapport à 2013) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année. Cette baisse est liée à l'augmentation de la décote de cotisation pour l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires au sein des services municipaux.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales et les participations à des organismes de regroupement (ALPI, ADACL, SYDEC,...) seront stabilisées.

➤ Les atténuations de produits :

Dès cette année, il n'y aura plus de versements effectués au titre du FPIC auprès de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.

4. Les recettes d'investissement

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 937 859,91 euros
- l'excédent de la section d'investissement 2014 soit 846 576,43 euros

Cette année les dotations aux amortissements seront de 328 542 euros et le montant au titre du FCTVA de 144 628 euros.

Concernant la Taxe Locale d'Équipement remplacée par la Taxe d'Aménagement elle serait moindre cette année.

Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2014 sera à reporter en recettes d'investissement.

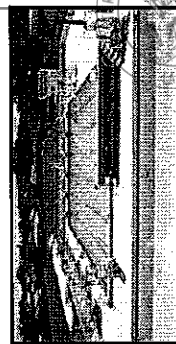
5. Les dépenses d'investissement

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2014 en dépenses pour un montant de 1 949 285 euros.

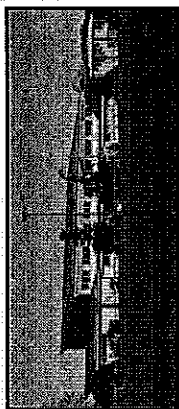
Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 886 161,68 euros au titre des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2015 ainsi qu'un complément de 15 000 euros pour l'emprunt à souscrire cette année.

5.1 Travaux et équipements sportifs

Une étude sera lancée quant à la faisabilité de la couverture de la piscine municipale.



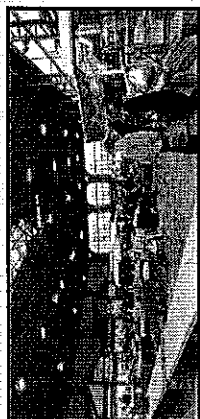
Une somme sera prévue quant à l'acquisition d'Aquabike. Une nouvelle activité aquatique sera proposée dès cet été.



Des travaux seront réalisés à la salle Omnisports dans le cadre de « l'accessibilité ».

5.2 Bâtiments et équipements publics

Des travaux de rénovation seront réalisés au niveau de la buvette « Chez Juju » sous le marché couvert.



Le four du Centre d'Animation devra être changé cette année.

5.3 Equipement des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Espaces Verts : sécateur électronique, tondeuses...
- Voirie, Fêtes et Cérémonies : tables, bancs
- Installations sportives : auto-laveuse (salle Omnisports)

Des sommes seront à prévoir quant à la politique d'informatisation et notamment dans le cadre de la dématérialisation des logiciels « métiers ».

5.4 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour des travaux dans diverses voies dont des fonds de concours versés à la Communauté de Communes (aménagement rue de la Gare, rue Carnot, rue G. Fraise, trottoirs rue des Cimes, trottoirs rue A. Delhoste...).



La commune souhaite poursuivre l'acquisition de nouvelles illuminations de fin d'année.



5.5 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels notamment en ce qui concerne le stockage de produits dangereux au Centre Technique Municipal. Ce matériel est préconisé dans le document unique.

5.6 Subventions d'équipements

De nombreuses dépenses seront à prévoir auprès du SYDEC cette année :

- Enfouissement des réseaux rue de la Gare
- Protection incendie - conjoli
- Mise en conformité éclairage public

Mais aussi auprès de la SATEL (éco-quartier de Lariou)



LARIOU
 éco-quartier d'Adm. env. l'Adm.
 Chez vous, naturellement !

Budget annexe « Les Garages »

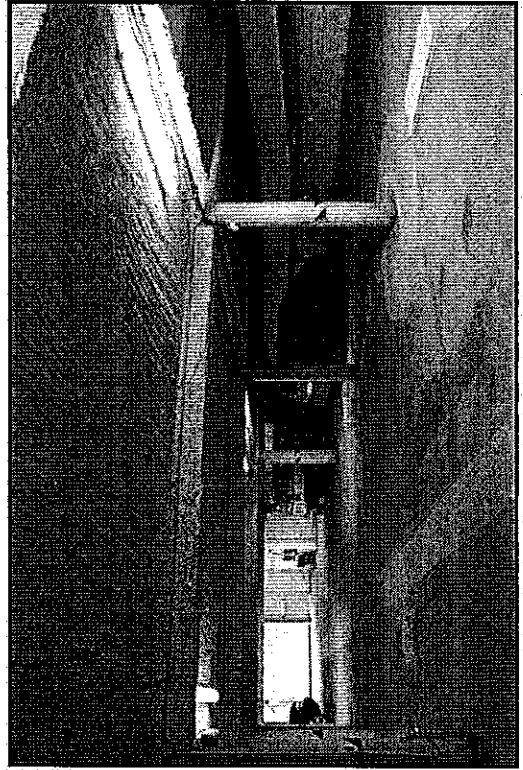
Concernant le budget annexe « Garages », la commune ne devrait pas engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, Le CIAS d'Aire sur l'Adour a mis un terme à la location de 6 emplacements.

Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 10 sont loués.

Une campagne d'information sur la disponibilité de places sera relancée cette année.

Ce budget termine toutefois comme chaque année en excédent.



« Les Chênes »

un contexte économique plus que difficile, et ce malgré la baisse des taux d'intérêt.

lotissement communal.

